

Motocyclistes DUMZ ARTT RÉMUNÉRÉS



Réduction des droits à 16 ARTT rémunérés suite à l'intégration au régime « mixte »

Aucune incertitude juridique

Au 1er Janvier 2012 l'Instruction Ministérielle relative à cet effet:



-élargit l'application du régime mixte aux fonctionnaires des U.M.Z.



-abroge toutes dispositions contraires contenues dans des circulaires, instructions et notes de service antérieures.

Prenez attache auprès de votre Délégué afin de vous procurer les modèles de recours.

Motocycliste, un métier qui ne s'improvise pas....

Le Bureau National Motocycliste

UNITÉ SGP Police

UNITÉ SGP Police



Un seul intérêt, l'intérêt commun !!